



Loyers impayés - box

Par **CelineGratas**, le **24/09/2019** à **07:29**

Bonjour,

Je vous explique mon soucis : propriétaire d'un box, mon locataire me doit 200e de loyers impayés. Étant mauvais payeur, je souhaite également qu'il quitte ce box (et donc le vide, et c'est un beau bazar). Je lui ai envoyé une LR de mise en demeure, mais elle m'est revenue, son adresse postale n'étant pas valide. Je n'ai donc que son numéro de téléphone portable pour le contacter. Je l'ai bien sûr déjà relancé, plusieurs fois, et à l'amiable. Au bout d'une moment, je lui ai donné une dead line, date à laquelle je contacterai un huissier.

La dead line arrive, mais je m'interroge quant à cette démarche. J'ai en effet peur qu'elle me coûte plus cher que ce que le locataire me doit... D'autant plus, ma crainte est aggravée par le fait de ne pas avoir d'adresse postale. De plus, si le locataire n'est pas solvable, tout sera pour ma pomme...

Qu'en pensez-vous ?

Par **morobar**, le **24/09/2019** à **08:55**

Bonjour,

Il n'y a pas de règle spécifique pour la résiliation d'un bail de ce type, ce sont les dispositions du contrat qui prévalent.

Alors commencer par résilier le bail pour défaut de paiement, par envoi d'une lettre recommandée à l'adresse connue figurant au bail.

Ouvrir le box, la suite dépend de la valeur du contenu.

* la saisie (droit de gage) et une instance au T.I. pour mise en vente aux enchères publiques

* la conduite directe en décharge. Pas vu pas pris.

Par **CelineGratas**, le **24/09/2019** à **09:00**

Le box contient plein d'objets, en bazar, sans grand valeur (vieux meubles, vieux objets, ...)